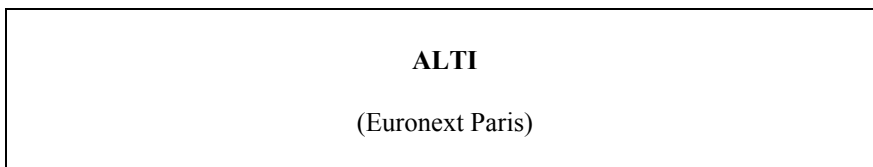


- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.



1. Le 1^{er} juillet 2008, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions ALTI déposée par Fortis Bank, Succursale en France, et Banque Palatine, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Financière Alti (cf. Décision et Information 208C1238 du 1^{er} juillet 2008).

La note d'information de l'initiateur (visa n°08-140 du 1^{er} juillet 2008) et la note en réponse de la société ALTI (visa n°08-141 du 1^{er} juillet 2008) ont été diffusées; les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués publiés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 3 au 25 juillet 2008 inclus**.

Euronext Paris SA fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

2. L'Autorité des marchés financiers a demandé la reprise de la cotation des actions ALTI le 3 juillet 2008.